

## **C.N.A.**

### **COMPTE RENDU**

**26 et 27 janvier 2019**  
**Lagny-sur-Marne**

#### **Sont présents :**

Les membres du C.N.A. :

Alexandre Fuster (coordinateur)	AURA
Alexandre Davion	IDF
Julie Vincent	IDF
Nelly Estier	BPL
Patrick Benoit	ALPC
Sébastien Dotte	ALPC
Sébastien Le Page	IDF
Christophe Forlay	AURA
Thomas de Trebons	CA
Guillaume Choisnard	IDF

Responsable Régionaux de l'Arbitrage (RRA) :  
Laurent Dumont HDF

Excusés / représentés :

Vincent Pierron	IDF
Martine Urrutigoity	PM

Non excusés :  
Aucun

Invités :

Dominique Ruaux (partiel)  
Arnaud Lagabbe (partiel)

#### Inscription des divers

- Vincent, faute de disponibilité, souhaite quitter le CNA.
- Rôles et responsabilités du RRA au sein des régions et relations avec le CNA.
- Réglementation des sanctions envers les arbitres.
- Contrôles des licences anticipés ; retour de la CNHS sur ce point.

## 1 Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du CNA précédent est approuvé à l'unanimité des présents.

### 1.1 Point sur les actions du CNA

ACTION		STATUT
CNA-2012 §3.4 G. CHOISNARD	Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.	Débuté, à compléter avec le fichier d'Ulysse puis à diffuser au CNA. Le transférer en Google sheet et le compléter collégalement.
CNA-2014 §2.2 A. FUSTER A. DAVION	Préparer un exemple du type de vidéo souhaité pour la théorie AN2 pour identifier le temps nécessaire pour réaliser un dossier de formation. Prévoir de faire une session vidéo (arbitre + jeu) à l'occasion des championnats de France. Activité peu évidente ; avoir la bonne séquence vidéo, prendre le temps du montage, etc.	Séquence de film à réaliser sur le prochain stage pratique.
CNA-2016 §2.2 A. FUSTER P. BENOIT	Rédiger un mémo sur l'organisation des formations d'arbitres (processus d'inscription, date des sessions, nombre de candidats, etc.).	Extraire cette partie du mémoire de formation EF2 et le mettre en ligne sur le site de la CNHS.
CNA-2016 §6 S. DOTTE	Finaliser et diffuser l'article sur la règle de l'avantage (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	A compléter avec la notion de seconde faute « plus avantageuse ».
CNA-2016 §6 A. DAVION	Rédiger un article précisant les évolutions apportées à la règle du coin en 2015 (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	
CNA-2017 §2.2 S. LE PAGE	Contacteur les arbitres suivants pour voir leur intérêt d'être formateur : Xavier Beaulieu, Olivier Martinez.	Fait.
CNA-2017 §2.3 J. VINCENT / A. DAVION / P. BENOIT / S. DOTTE	Une fois le découpage proposé, s'inscrire sur une partie et rédiger une série de question / réponses pour chaque règle.	A finaliser (vol1 et ½ vol2 traité). Valeur confirmée, fastidieux mais action à poursuivre.
CNA-2017 §2.3 A. FUSTER/J. VINCENT	Mettre en place la structure pour accéder / réaliser le questionnaire en ligne.	Prototypé sous Google. A mettre en œuvre avec les questions/réponses.
CNA-2017 §3.7 S. DOTTE	Rédiger une proposition de modification des règles internationales pour homogénéiser les catégories d'âge.	A faire pour le mondial 2018.
CNA-2017 §3.7 S. DOTTE	Rédiger une demande pour la CNHS de n'autoriser qu'une année blanche supplémentaire pour les entraîneurs équipe de France, uniquement lors d'une année durant laquelle un championnat international se déroule.	Abordé en CNHS. Modifier l'article sur les conditions pour qu'un arbitre reste actif avec ce nouvel élément (uniquement année mondial).
CNA-2017 §4.6 S. DOTTE	Rédiger les propositions de modification des règles internationales et diffuser au CNA pour relecture.	Mettre à jour et à diffuser au CNA avant fin février 2018.
CNA-2018 §2.2 S. LE PAGE	Contacteur Pascal BLANC afin de voir son intérêt pour être formateur d'arbitres	Pascal pourra être sollicité comme aide formateur.
CNA-2018 §2.2 J. VINCENT / A. DAVION / P. BENOIT / S. DOTTE	Finaliser les questions / réponses pour le volume 1 et 2.	A finaliser (vol1 et ½ vol2 traité). Valeur confirmée, fastidieux mais action à poursuivre.
CNA-2018 §2.2 A. FUSTER / S. DOTTE	Une fois le questionnaire sur les règles réalisé, mettre en ligne le formulaire Google et le référencer sur le site de la CNHS (faire un article CNA dédié).	
CNA-2018 §2.3 Coordinateur CNA	Proposer les versions 2 et 3 de réforme des quotas d'arbitres par équipe à la CNHS d'avril et de fait la modification des règles Fr.6.2 et Fr.6.3	Proposé à la CNHS : version 2 validée pour une mise en œuvre en septembre 2021. @S. DOTTE : intégrer la modification dans la règle du jeu.

ACTION		STATUT
CNA-2018 §2.4 Coordinateur CNA	Demander à la CNHS s'il est possible de réallouer le budget dédié aux TShirts arbitres et de solliciter les sponsors CNHS pour fournir du matériel aux arbitres AN2.	La CNHS est contre.
CNA-2018 §2.4 G. Choisnard	Demander des devis pour les lycras (floqués et non floqués), bonnets, etc.	Devis réalisés pour les lycras. Réalisation en cours pour l'ensemble des AN2. Poursuite de l'action pour les gants MAGID Q=200 (Guillaume) et sifflets Q=120 (Thomas).
CNA-2018 §3.1 Coordinateur CNA	Remonter à la CNHS les conditions d'organisation : 9 arbitres par terrain et signaux sonores permettant une distinction entre les terrains. La décision d'avoir plus de deux terrains devant être communiqué au CNA (coordinateur et gestion des arbitres) avant la réunion du CNA de la saison en cours	Fait.
CNA-2018 §3.1 Coordinateur CNA	Sensibiliser les managers EdF pour anticiper au mieux les dates et lieux des stages.	Inhomogène entre les EdF. Toujours peu de visibilité. Arbitrage au mieux en fonction des disponibilités d'arbitres.
CNA-2018 §3.5 C. FORLAY	Faire un rappel de la règle relative aux délais de remboursement aux arbitres.	A réitérer en message dédié.
CNA-2018 §3.7.3 S. LE PAGE	Contacteur les AN3 actif afin de déterminer s'ils sont toujours intéressés pour arbitrer à l'international.	A réitérer en 2019.
CNA-2018 §4.1 Coordinateur CNA	Proposition de règle Fr.14.2.4.1 à voter en CNHS.	Validé en CNHS. Règle à modifier.
CNA-2018 §4.2 S. DOTTE	Proposer au CNC la modification et l'anticipation du contrôle des licences.	Fait mais décliné par la CNHS.
CNA-2018 §4.3 Coordinateur CNA	Proposition de règle Fr.17.1.1.3 et Fr.17.1.1.3.1 à voter en CNHS.	Validé en CNHS. Règle à modifier.
CNA-2018 §4.5 Coordinateur CNA	Proposition de modifier la zone de remise en jeu de 2 à 3 mètres de la ligne de touche (création des règles Fr.17.5.1.2.1, Fr.17.6.2.1, Fr.17.10.2 et Fr.15.1.4.2) à voter en CNHS.	La CNHS propose de poursuivre l'expérimentation. Toutefois, la proposition de modification des règles internationales en ce sens a été refusée à Québec.
CNA-2018 §5 Coordinateur CNA	Valider en CNHS le changement de coordinateur du CNA.	Fait.
CNA-2019 A. FUSTER	Difficulté pour savoir quand sont disponibles les infos sur les championnats (calendrier, inscriptions, etc.). Vérifier si la newsletter du site hockeysub est toujours active. A défaut, diffuser l'information aux présidents de région.	
CNA-2019 A. DAVION / S. DOTTE	Prendre contact avec les responsables des règles des nations pour faire des propositions communes aux prochains mondiaux.	
CNA-2019 §1.2 A. FUSTER	Demander une diffusion plus rapide du CR de CNHS ; au plus tard avant la réunion suivante (CR d'avril avant septembre, CR de septembre avant avril).	
CNA-2019 §2.3 J. VINCENT, A. DAVION, P. BENOIT, S. DOTTE	Réforme de la formation théorique AN2 Finaliser les questions / réponses pour le volume 1 et 2	
CNA-2019 §2.3 A. FUSTER, J. VINCENT	Réforme de la formation théorique AN2 Mettre en ligne le formulaire Google et le référencer sur le site de la CNHS (faire un article CNA dédié)	
CNA-2019 §2.4 A. FUSTER	Demander à la CNHS si le budget pour de l'arbitrage à 3 pourra être considéré les années à venir pour couvrir D1 H+F manches 1 et 2 et D2 H+F avec 3 arbitres aquatiques ; évoquer la possibilité d'augmenter le tarif des inscriptions en championnat de France de 60 € pour les championnats concernés.	
CNA-2019 §2.4 A. FUSTER	Présentation de l'arbitrage à 3 aquatiques Quelques points sont à compléter avant diffusion plus large sur le site de la CNHS.	
CNA-2019 §2.5 A. FUSTER	Mettre en ligne les dernières versions de la grille et des fiches d'évaluation des arbitres sur le site CNHS.	

ACTION		STATUT
CNA-2019 §3.1 A. FUSTER	Sensibiliser les managers EdF pour anticiper au mieux les dates et lieux des stages.	
CNA-2019 §3.1 A. FUSTER	Demander à la CNHS de disposer d'une personne dédiée (FFESSM ou CNHS) en charge de la recherche et de l'allocation des bassins pour les compétitions	
CNA-2019 §3.5 S. LE PAGE / C. FORLAY	Faire un rappel de la règle relative aux délais de remboursement aux arbitres.	
CNA-2019 §3.6.2 A. FUSTER	Faire une proposition de modification du règlement intérieur du CNA pour inclure les fautes et sanctions envers les arbitres.	
CNA-2019 §4 A. FUSTER	Présenter les propositions de modification de règles à la CNHS.	
CNA-2019 §4.4 S. DOTTE	Temps de pénalité de 1 minute. Pour le prochain CNA, une proposition est de s'approprier le tableau international pour avoir une proposition de ce que serait l'application d'une minute de pénalité.	
CNA-2019 §4.4 J. VINCENT	Faire un article sur l'obstruction pour faire un rappel de la règle aux arbitres.	
Action permanente S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	

## 1.2 Bilan de la CNHS de septembre

- Compte rendu de la CNHS d'avril et de septembre non encore diffusé officiellement, cependant transmis en préliminaire aux collèges. C'est un problème pour la prise en compte des décisions par les collèges et les régions.  
@ A. FUSTER : Demander une diffusion plus rapide du CR de CNHS ; au plus tard avant la réunion suivante (CR d'avril avant septembre, CR de septembre avant avril).

## 2 Formations

### 2.1 Bilan des formations 2017/2018 (AN2)

Pour cette saison, 14 candidats ont participé à la formation AN2, dont 11 nouveaux inscrits.

- 10 candidats ont suivi la formation théorique à Clermont ou à Pontivy. 1 ne s'est pas présenté.
- 9 candidats sur 14 étaient présents lors des différents stages pratiques.  
Certains n'avaient pas considéré leur participation au stage France et/ou à la manche 2.
- 7 candidats ont passé l'examen AN2.
- 2 reçus seulement.

Une année de formation décevante vis-à-vis du bilan et de la qualité des candidats.

Le constat est que les candidats manquent de pratique d'arbitrage en région (position dans l'eau et vision) voir d'expérience de jeu tout court.

Une communication doit être faite vers les RRA et les présidents de région pour les sensibiliser sur la formation des AN1 plus particulièrement vers les candidats se dirigeant vers la formation AN2.

Côté formateurs, nous devons renforcer notre communication vers les candidats lors et à la fin des stages pratiques.

Il serait également souhaitable d'homogénéiser les formations pratiques et les examens notamment pour les formateurs hors CNA.

Saison 2017/2018 :

- 11 candidats (dont 5 reliquats de la saison dernière)
- Formation pratique stage France  
6 ont fait le stage pratique sur un stage France à La Rochelle, 5 sur un stage France à Clermont.
- Formation pratique compétition  
10 candidats inscrits au championnat Junior à Chateaubriand les 16 et 17 mars 2019  
1 candidat inscrit à la manche 2 à Clermont les 6 et 7 avril 2019
- Pour l'examen, priorité donnée à ceux qui n'ont pas d'AN2 dans leur club, puis les inscrits de l'année précédente (diplôme sur 2 ans).

Rappel : le stage de formation théorique est remplacé par le questionnaire en ligne. Les stages pratiques se déroulent sur les stages équipe de France (généralement en janvier) et sur les compétitions de l'année en fonction du calendrier national et des vœux des candidats.

## 2.2 Formateurs d'arbitres

Bernard DEBRION (AURA) est validé comme Formateur Arbitre.

Sont proposés pour être observé dans l'optique d'être formateur arbitre (à observer par les formateurs et membres du CNA) :

- Vincent HEURTAUT (IDF)
- Thomas CREQUIS (AURA)

## 2.3 Réforme de la formation AN2

Gros travail de rédaction des questions / réponses assuré par J. Vincent et A. Davion. Poursuivre la rédaction des questions / réponses puis mise en ligne via un formulaire Google à faire pour le démarrage de la prochaine saison.

@ J. Vincent, A. Davion, P. Benoit, S. Dotte : finaliser les questions / réponses pour le volume 1 et 2.

@ A. Fuster / J. Vincent : mettre en ligne le formulaire Google et le référencer sur le site de la CNHS (faire un article CNA dédié).

Si le formulaire est en ligne en début de saison, cela permettra aux formateurs de s'assurer que les candidats connaissent leurs règles.

La formation AN2 sera donc composée de deux stages pratiques, un en stage France, un en championnat de France (D1 manche 2 et D2) avec le prérequis de compléter le formulaire théorique en ligne avec 100% de bonnes réponses avant la date d'inscription, fixée au 1<sup>er</sup> octobre.

Déroulé de la formation AN2 :

- Autoformation théorique via le formulaire : ... jusqu'à l'inscription, 1<sup>er</sup> octobre de la saison
- Une formation pratique sur stage France : période de décembre / janvier
- Une formation pratique compétition : période de mars / avril
- Un examen théorique et pratique : championnat de France D3M ou D4M

Les périodes et dates seront ajustées en fonction du calendrier national défini lors de la CNHS de début de saison.

Une tolérance sera accordé pour la saison de mise en place ; le formulaire pourra ne pas être à 100% avant l'inscription, mais devra l'être avant le premier stage pratique.

Une fois la formation théorique AN2 rodée, ce principe pourra être étendu aux formations AN1 en région sur la même base ou une sélection des articles adaptés. A évaluer lors du CNA 2020.

Pour les deux formations pratiques, les attendus sont les suivants :

- Stage France : positionnement et gestuelle (utilisation de la vidéo), vision des fautes et test physique.
- Compétition : vision de fautes, gestion de match et des prisons, arbitrage principal et marqueur/chronométreur.

## **2.4 Arbitrage à 3 aquatiques**

Proposé en CNHS d'avril 2018 sur l'ensemble des championnats ; favorable sur le principe mais, faute de budget, ne se fera que sur la manche 3 de la D1M et D1F et sur les phases finales des autres championnats dans la mesure du possible.

L'expérimentation faite lors de la manche 1 en novembre 2018 a été très satisfaisante, tant côté arbitre que côté joueurs, avec toutefois des difficultés côté arbitre pour gérer les rotations du midi et la durée de la compétition.

Note : il y avait une participation importante d'AN3 sur cette manche (8 sur 24 arbitres).

Pour la manche 3, afin d'avoir un arbitrage à 3, le quota d'arbitre passe de 9 à 12 arbitres par terrain.

@ A. FUSTER : Demander à la CNHS si le budget pour de l'arbitrage à 3 pourra être considéré les années à venir pour couvrir D1 H+F manches 1 et 2 et D2 H+F avec 3 arbitres aquatiques ; évoquer la possibilité d'augmenter le tarif des inscriptions en championnat de France de 60 € pour les championnats concernés.

Une présentation des principes et positionnement des arbitres a été faite et diffusée pour relecture au CNA par Alexandre Fuster.

@ A. FUSTER : Quelques points sont à compléter avant diffusion plus large sur le site de la CNHS.

## **2.5 Grille d'évaluation des candidats**

La fiche d'évaluation des arbitres et la grille d'évaluation des candidats AN2 utilisée par les formateurs doit être mise en ligne sur le site de la CNHS afin d'être facilement récupérée par les formateurs et examinateurs.

Pour mémoire, ces fiches sont à compléter durant les formations et examens et à renvoyer à la fin du stage / examen au responsable des formations arbitres.

@ S. DOTTE : Mettre en ligne les dernières versions de la grille et des fiches d'évaluation des arbitres sur le site CNHS.

## **2.6 Kit d'arbitres**

Devis réalisés pour les lycras. Réalisation en cours pour l'ensemble des AN2 suite à la demande de taille faite par Christophe Forlay. Budget pour 100 lycras, commande en cours par Hélène Fauqueux.

Poursuite de l'action pour acheter des gants US MAGID Q=200 (Guillaume) et récupérer des sifflets côtiers offerts par HockeySub.com Q=120 (Thomas).

## **2.7 Tarifs d'inscription aux examens d'AN1 et AN2**

Les frais d'inscription pour les AN1 sont à la responsabilité des régions.

Les frais d'inscription pour les AN2 sont votés par la CNHS (50 € actuellement).

### **3 Gestion des arbitres**

#### **3.1 Bilan des arbitrages 2017/2018**

Problèmes cette saison :

- Lors de la répartition, il manquait 12 arbitres sur les 135 requis.
- 6 désistements d'arbitres après la répartition faite durant le CNA.
- Problème sur la compétition Junior à Hyères vis-à-vis de la superficie du terrain.
- Toujours peu, voir pas, d'arbitre pour la Coupe des Régions.
- Difficulté de disposer de la feuille d'émargement post-compétition de la part du Commissaire pour valider la présence des arbitres.

L'effectif des arbitres reste constant, 123 arbitres actifs (1 réactivation et 2 nouveaux arbitres) mais nécessite toujours de faire plus d'un arbitrage par saison (en tenant compte des jokers).

L'inscription via la plateforme Google Drive est toujours efficace (102 inscrits). Elle permet également de maintenir les adresses mails des arbitres à jour.

Plusieurs arbitres ont assisté aux stages France ; mais ce sont souvent les mêmes.

Difficulté pour envoyer les arbitres en stage France vis-à-vis du manque de visibilité sur les dates et lieux des stages France ; il est difficile de trouver des arbitres, idéalement de la région qui organise le stage. Demande d'avoir une communication au plus tôt vers le CNA (coordinateur et gestion des arbitres) pour les dates et lieux des stages de la part des managers EdF.

@ A. FUSTER : sensibiliser les managers EdF pour anticiper au mieux les dates et lieux des stages.

@ A. FUSTER : demander à la CNHS de disposer d'une personne dédiée (FFESSM ou CNHS) en charge de la recherche et de l'allocation des bassins pour les compétitions.

#### **3.2 Validation des arbitres inactifs**

36 arbitres sont passés inactifs au 1er octobre de cette saison ; chiffre sans précédent qui va induire une difficulté d'organisation des championnats et sur-solliciter certains arbitres.

Le changement de statut actif/inactif intervient au 1er octobre suivant.

2 arbitres ont demandés leur année blanche cette saison.

Il y a 126 arbitres actifs ce jour pour 150 arbitrages à effectuer (hors stages équipes de France).

#### **3.3 Règle pour rester arbitre actif**

Le fait d'attribuer un quota d'arbitrage pour un commissaire n'est pas remis en cause. Cependant pour rester actif via un poste de commissaire, l'arbitre doit assurer un arbitrage tous les 4 ans.

⇒ Résolution refusée par la CNHS d'avril 2017.

#### **3.4 Répartition des arbitres 2018/2019**

Deux stages Equipes de France sont programmés :

- Les 30 et 31 mars 2019 à Abbeville
- Du samedi 6 au mardi 9 juillet 2019, stage long pour les sélectionnés pour Sheffield, à St Brieuc

Voir fichier Excel de Christophe.

### 3.5 Gestion financière

Le budget prévisionnel d'une compétition est de l'ordre de 5000 €. Du fait des limites par poste (hébergement, repas, etc.) le budget prévisionnel est globalement respecté.

La notion de « base SNCF 2<sup>nd</sup> classe » est parfois difficile à considérer vis-à-vis des différences tarifaires de la SNCF et des notions de proximités des gares des candidats et des piscines.

Rappel : les frais de réunions (CNA par exemple) sont à envoyer à Hélène FAUQUEUX (Botnuit 56150 Guénin), les frais d'arbitrage (arbitres en compétition nationale) sont à envoyer à Sébastien LE PAGE (18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevru).

Rappel aux arbitres : il est important de respecter le délai de deux semaines après la compétition afin que le bilan financier puisse être traité par la FFESSM (délai maximum d'un mois).

A défaut, la synthèse est faite en fin de saison, mais cela représente un travail fastidieux pour le responsable du budget et ne permet pas d'avoir un bilan financier avant la fin de la saison.

@ S. LE PAGE / C. FORLAY : Faire un rappel de la règle relative aux délais de remboursement aux arbitres.

### 3.6 Etude de cas particuliers

#### 3.6.1 Gestion d'avantage durant la D2M

Durant le match, avec un avantage (« de défense ») en cours pour l'équipe, l'équipe se fait contrer, un but s'en suit. Le joueur de l'équipe adverse ayant fait la faute induisant l'avantage a été pénalisée 2 minutes.

Sur cette base, l'avantage aurait dû être considéré avec un retour à la faute. Après ce but, le capitaine a sollicité l'arbitre principal et ce dernier a relancé le jeu alors que le capitaine de l'équipe était toujours en attente d'éclaircissement. L'équipe a alors encaissé un nouveau but.

Suite à réclamation de l'équipe, la commission des litiges n'est pas revenue sur les décisions prises.

Trois éléments peuvent être soulignés et rappelés aux arbitres et commissaires :

- La notion d'avantage doit s'associer sur la progression de l'équipe ; une attention particulière doit être portée sur le gain territorial ou tactique lors de l'avantage.
- Les gestes des arbitres aquatiques signalant l'avantage doivent être maintenus afin que l'arbitre principal considère celui-ci dans la décision. A défaut de pouvoir maintenir le geste (nage, peu d'espace, etc.) il est de la responsabilité de l'arbitre aquatique de demander un temps mort arbitre si besoin est.
- L'arbitre principal doit considérer les sollicitations des capitaines d'équipes (identifiés), dans la mesure du raisonnable, lors des situations litigieuses (pénalités, validation de but).

Un article expliquant les situations et modalités d'application de l'avantage sera rédigé par le CNA et diffusé via le site de la CNHS.

#### 3.6.2 Sanction envers les arbitres

Durant les compétitions nationales, pour une infraction d'un arbitre aux règles déontologiques fédérales ou en cas d'absence non excusée à tout ou partie d'une compétition pour laquelle il a été retenu lors du CNA, des sanctions peuvent être prises par le CNA.

Ces sanctions ne peuvent pas se substituer au comité de sanction fédéral ni abroger des acquis fédéraux (licence, diplômes, etc.) mais peuvent être prises au niveau de la comptabilisation des quotas, des remboursements ou du statut actif / inactif de l'arbitre.

Un tableau de sanction sur la base de celui existant pour les joueurs ou les cadres peut être ajouté au règlement du CNA.

Faute	Sanction
Non présentation à une convocation (non excusée)	Quota non comptabilisé
Non-respect de la déontologie fédérale, incapacité d'arbitrer (non excusée)	Quota non comptabilisé, frais non pris en compte
Insulte	Exclusion de la compétition Quota non comptabilisé, frais non pris en compte
Menace, agression	Exclusion de la compétition Quota non comptabilisé, frais non pris en compte. Commission de discipline fédérale

Dans tous les cas, si ces comportements sont constatés lors d'une compétition (nationale, régionale, etc.), il est impératif de relater les faits par l'arbitre, le RA et/ou le commissaire de compétition par écrit afin que le cas soit étudié en commission et qu'une sanction puisse éventuellement être prise. Ce compte rendu doit être inclus dans le CR de compétition par le commissaire.

@ A. FUSTER : Faire une proposition de modification du règlement intérieur du CNA pour inclure les fautes et sanctions envers les arbitres.

### 3.6.3 Contrôle des licences

Volonté de pouvoir anticiper le contrôle de licence avant la compétition.

Le principe sera que les équipes envoient l'ensemble du dossier numérique (licences, attestation CACI et/ou certificat médical, etc.) au commissaire de la compétition concernée. Ce dernier assurera le contrôle ou pourra le déléguer au(x) responsable(s) d'arbitrage de la compétition.

A cette fin, la liste des arbitres et responsable d'arbitrage sera communiquée aux commissaires des compétitions par le responsable de la gestion des arbitres.

Ce point sera à nouveau présenté lors de la prochaine réunion CNHS.

Remarque de D. Ruaux : les présidents de club devront prendre leur responsabilités lors de la prise des licences et assurer un contrôle en amont (certificats, etc.).

### 3.6.4 Entraîneur – Arbitre

Certains arbitres s'inscrivent sur des compétitions durant lesquelles ils entraînent une équipe de leur club.

Deux cas peuvent être problématiques :

- En termes d'organisation, cela induit des contraintes pour le RA
- L'arbitre peut avoir une influence sur les rencontres

Pour les compétitions comprenant deux compétitions, dans la mesure du possible, les entraîneurs – arbitres seront arbitres sur la compétition à laquelle leur équipe ne joue pas.

Nous nous en remettons à la déontologie des officiels, arbitres et commissaires, pour rester impartial dans leur rôle.

### 3.6.5 Site de la CNHS

Des travaux sont en cours pour migrer le site actuel de la CNHS vers un site rattaché à celui de la FFESSM pour permettre une certaine automatisation de tâches (inscriptions aux compétitions incluant le paiement, le contrôle des licences, etc.).

### 3.7 Gestion des AN3

#### 3.7.1 Bilan des compétitions 2017/2018

##### Championnat du Monde Elite à Québec (Canada), du 18 au 28 juillet 2018

Arbitres Français présents : Alexandre FUSTER (3\*), Christophe FORLAY (3\*), Alexandre DAVION (3\*), Julie VINCENT (3\*).

Rappel du système de notation : de 0 à 3 étoiles.

Il y a une reconnaissance du niveau des arbitres Français. Alexandre FUSTER, Christophe FORLAY, Alexandre DAVION ont été assesseurs sur le championnat (sur 8 assesseurs au total).

Comme les années précédentes, beaucoup de réunion pour les assesseurs incluant les réunions d'organisation, les règles et la formation (surtout sur la première semaine).

La France a présenté 14 demandes de modification qui ont été présentées lors de la réunion des règles (cf. compte rendu en annexe). Les demandes de corrections et les évolutions minimales ont été acceptées mais les évolutions ont été rejetées faute d'avoir été expliquées aux autres nations avant le rules meeting.

Pour les prochains championnats, il faudra anticiper un partage avec les arbitres référents des autres nations.

Le complexe sportif était exceptionnel.

#### 3.7.2 Compétitions internationales à venir

##### Championnat d'Europe Elite à Castellon (Espagne), du 27 juillet au 4 août 2019

La CNHS a demandé 2 arbitres correspondant aux 2 équipes de France inscrites.

Arbitres Français s'étant déclarés : Jean GATIGNOL, Olivier MARTINEZ, Alexandre DAVION, Christophe FORLAY (réserve).

##### Championnat du Monde U19 / U23 à Sheffield (UK), du 14 au 24 août 2019

La CNHS a demandé 4 arbitres correspondant aux 4 équipes de France inscrites.

Arbitres Français s'étant déclarés : Alexandre FUSTER, Alexandre DAVION (mais à partir du 19), Patrick BENOIT (à confirmer), Christophe FORLAY (à confirmer), Sébastien LE PAGE.

##### Championnat du monde Elite à Brisbane (Australie) ou au Portugal, en 2020

#### 3.7.3 Liste des AN3

Restent AN3 actifs : Olivier Bain, Xavier Beaulieu, Patrick Benoit, Maxime Blondel, Guillaume Choissard, Alexandre Davion, Thomas des Mares de Trébons, Sébastien Dotte, Loïc Fauqueux, Christophe Forlay, Alexandre Fuster, Jean Gatignol, Sébastien Le Page, Olivier Martinez, Patrick Plaquin, Vincent Pierron, Dominique Ruaux, Thierry Tirard, Julie Vincent.

@ S. Le Page : contacter les AN3 actifs afin de déterminer s'ils sont toujours intéressés pour arbitrer à l'international.

Pour rappel, les critères pour devenir AN3 sont rappelés dans le règlement intérieur du CNA.

## 4 Règles du jeu

La CNHS et les équipes de France rappellent que notre intérêt est que les règles Françaises soient aussi proches des règles internationales que possible.

### 4.1 Tir de pénalité

Deux notions diffèrent entre les règles Françaises et internationales :

- La position du second joueur attaquant (17.8.4.1)

*17.8.2.1.1 Le capitaine de l'équipe bénéficiaire choisit deux (2) attaquants parmi les joueurs et remplaçants éligibles de l'équipe bénéficiaire, et qui sont, au départ, tous les deux en surface et derrière le palet.*

*Wi.17.8.4.1 Les attaquants pourront s'immerger immédiatement et se déplacer n'importe où réglementairement (c.-à-d. sans faire obstruction sur le défenseur). Un attaquant doit prendre possession du palet dans les cinq (5) secondes. Si le joueur ne prend pas possession du palet, le tir de pénalité a échoué et est considéré défendu avec succès.*

*Fr.17.8.4.1 Un attaquant doit prendre possession du palet dans les cinq (5) secondes, l'autre attaquant s'immerge à sa convenance et doit se positionner derrière le palet, tant que le premier attaquant n'a pas pris possession du palet. Si le joueur ne prend pas possession du palet dans les cinq (5) secondes, le tir de pénalité a échoué et est considéré défendu avec succès.*

La notion porte donc sur les potentielles 5s entre le signal sonore et la prise de possession du palet.

La plupart des tirs de pénalités sont tirés rapidement, sans faire de stratégie vis-à-vis des 5s.

Ne pas autoriser le dépassement du second attaquant permet d'éviter des stratégies d'obstruction et qu'augmenter l'équité entre attaque et défense.

La règle Française semble plus favorable pour le défenseur.

- La position du défenseur au milieu du but (17.8.4.1)

*17.8.2.2 Le capitaine de l'équipe fautive choisit un (1) défenseur parmi tous les joueurs et remplaçants éligibles de l'équipe fautive, qui est initialement en surface, près du point milieu de la ligne de but et qui a une main en contact avec le mur de la ligne de but.*

Il n'y a pas de règle spécifique Française mais une interprétation différente de « près du point milieu de la ligne de but ». En France on considère que le joueur doit avoir la main au milieu du but alors qu'à l'international la notion de près est plus de l'ordre du mètre voir sur la totalité de la longueur du but.

La notion de près reste dans l'interprétation actuelle en France, c'est-à-dire la main au centre du but. Une demande de clarification sera faite vers le directeur des règles internationales.

Suppression de la version Française de l'article :

Pour : 8, Contre : 1, Abstention : 0

### 4.2 Règle du coin

*16.2.2 "Le coin" est défini comme cette partie de l'aire de jeu délimité par la ligne de touche et la ligne de but en un arc de cercle de 1 mètre de rayon dont le centre est à l'intersection (ou l'intersection projetée dans le cas d'un coin courbé) de la ligne de touche et la ligne de but. Il y a quatre 'coins' dans une seule aire de jeu et une pénalité pour retarder le jeu (voir la Règle 16. 2. 2. 1) peut être appliquée contre l'une ou l'autre équipe dans n'importe lequel de ces quatre coins*

*Wi.16.2.2.1 Si deux membres de la même équipe maintiennent le palet dans un coin en se succédant sans que l'un ou l'autre joueur ne tente réellement de sortir le palet du coin ou qu'un joueur de l'équipe adverse ne prenne possession du palet, l'arbitre arrêtera le jeu et donnera un coup franc contre l'équipe fautive. L'équipe fautive recevra un avertissement (1ère infraction) et pour toutes les infractions suivantes le deuxième joueur qui maintient le palet dans le coin sera pénalisé d'une (1) minute de prison.*

*Fr.16.2.2.1 Si deux membres de la même équipe maintiennent le palet dans un coin en se succédant sans que l'un ou l'autre joueur ne tente réellement de sortir le palet du coin ou qu'un joueur de l'équipe adverse ne prenne possession du palet, l'arbitre arrêtera le jeu et donnera un coup franc contre l'équipe fautive. L'équipe fautive recevra un avertissement (1ère infraction) et pour toutes les infractions suivantes le deuxième joueur qui maintient le palet dans le coin sera pénalisé de deux (2) minutes de prison.*

*Fr.16.2.2.2 Si un joueur maintient le palet à l'intersection de la ligne de touche et la ligne de but (action de blocage), sans notion de temps, l'arbitre arrêtera le jeu et donnera un coup franc contre l'équipe fautive et pénalisera le joueur de deux (2) minutes de prison.*

Indépendamment de la minute de prison, il y a consensus pour maintenir la spécificité Française interdisant le blocage du palet, considéré comme de l'anti-jeu.

Suppression de la version Française de l'article :  
Pour : 0, Contre : 9, Abstention : 0

### **4.3 Modification de la zone de remise en jeu**

Suite à la proposition faite lors du CNA 2018, la CNHS a demandé à faire passer cette modification à l'international avant l'application en France.

Toutefois, l'expérimentation peut être poursuivie.

Pour mémoire la règle Fr.17.5.1.2.1 a été proposée à partir de la règle 17.5.1.2.1 :

*17.5.1.2.1 Le palet est placé au point où l'infraction a été commise à condition que cela ne soit jamais à moins de 2 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.*

Modifié en :

*Wi.17.5.1.2.1 Le palet est placé au point où l'infraction a été commise à condition que cela ne soit jamais à moins de 2 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.*

*Fr.17.5.1.2.1 Le palet est placé au point où l'infraction a été commise à condition que cela ne soit jamais à moins de 3 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.*

Continuer l'expérimentation de l'augmentation à 3m du bord de la remise en jeu  
Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

### **4.4 Temps de pénalité : pénalité de 1 minute**

La proposition Française de supprimer la minute de pénalité à l'international n'a pas été retenue à Québec ; certainement faute d'expliquer, pour chaque élément du guide de sanction, les considérations par type de faute.

A l'inverse, l'intégration de la minute de pénalité dans le championnat Français, permettrait de se calquer sur les règles internationales.

Éléments favorables :

- Identité entre règles Française et internationales, spécialement pour les joueurs internationaux
- Gradation des sanctions pour les « petites » fautes volontaires (poing, etc.) ou pour les récidives de fautes involontaires.

- Pédagogie des fautes : les joueurs auront une meilleure compréhension qu'une faute a été commise (mais les avertissements / séquences de geste sont aussi là pour ça).

Elément défavorables :

- Hétérogénéité des sanctions accrues entre arbitres (pour une faute identique certains mettrons 1 minute, d'autre 2 minutes)
- Risque de dégradation de l'application de l'avantage remplacé par une interruption pour prise de sanction
- Multiplication des pénalités induisant un jeu encore plus haché qu'actuellement

Pour se conformer à la règle 17.3.1 internationales intégrant une pénalité d'une minute  
 Pour : 4, Contre : 4, Abstention : 1

Pas de consensus à ce stade.

@S. DOTTE : Pour le prochain CNA, une proposition est de s'appropriier le tableau international pour avoir une proposition de ce que serait l'application d'une minute de pénalité.

#### 4.5 Proposition d'évolution de l'obstruction

Sollicitation du CNA pour faire évoluer la règle de l'obstruction en considérant comme obstruction le fait de mettre son corps en opposition sans chercher à mettre la crosse en avant.

*[..] une proposition d'amélioration de règle afin de clarifier la différence entre jeux dangereux / arrêt irrégulier, et par la même occasion, favoriser la fluidité du jeu et empêcher le défenseur d'avoir trop de poids face à l'attaquant. (c'est mon côté attaquant qui parle)*

*Je souhaite sanctionner le fait d'empêcher le porteur du palet de transmettre le palet, en opposant son corps, sans qu'à aucun moment on cherche à jouer le palet.*

*Exemple type, le long du mur, se mettre en face du porteur pour bloquer tout angle de tir, en ne cherchant pas à récupérer ou contrer le palet avec sa crosse, bref, jouer uniquement le tir dangereux*

*Autre exemple, s'allonger en travers de la route d'un adversaire qui porte le palet, pour lui bloquer toute possibilité de tir, sans mettre entre son corps (celui du défenseur) et le porteur du palet la crosse du défenseur.*

*On peut trop facilement empêcher le porteur du palet de transmettre le palet*

*1-Le fait d'opposer volontairement une partie de son corps à l'axe d'avancée du palet est considérée comme une faute. C'est-à-dire empêcher que le palet soit poussé ou tiré dans l'axe de progression du joueur qui a le palet.*

*2-Le fait d'opposer volontairement son tronc ou sa tête à l'axe d'avancée du palet est considérée comme une pénalité. (à mettre dans la catégorie : anti-jeu, ou jeu dangereux) C'est-à-dire empêcher que le palet soit poussé ou tiré dans l'axe de progression du joueur qui a le palet.*

Cette modification semble complexe à généraliser car pourrait s'associer à interdire de se positionner face au porteur du palet.

Il est rappelé que les obstructions passives volontaires sont sanctionnables, plus particulièrement en cas d'obstruction dans le but.

@J. VINCENT : Faire un article sur l'obstruction pour faire un rappel de la règle aux arbitres.

## 5 Gestion du CNA

Le coordinateur du CNA souhaite plus d'implication des membres du CNA, sur leurs rôles et notamment sur le traitement des actions.

Il sera fait des relances régulières sur les actions du CNA par le coordinateur du CNA.

ORGANIGRAMME DU CNA	
<b>Coordinateur du CNA</b>	<b>Alexandre FUSTER</b>
<b>Gestion des arbitres</b>	<b>Christophe FORLAY</b>
<b>Formation</b>	<b>Patrick BENOIT</b> Assisté de Julie VINCENT
Supports de formations et d'examen	Julie VINCENT Assisté de Alexandre DAVION et Guillaume CHOISNARD
Remboursements	Sébastien LE PAGE
Règles de jeu	Sébastien DOTTE
Règles internationales	Sébastien DOTTE
Coordination des arbitres internationaux et relations équipes de France	Sébastien LE PAGE
Communication	Nelly ESTIER

*En gras, le bureau du CNA.*

Une adresse mail a été créée pour la gestion des arbitres (envoi des convocations, questions sur les attributions) : [cna.arbitrage.hockeysub@gmail.com](mailto:cna.arbitrage.hockeysub@gmail.com).

Une adresse mail a été créée pour la formation des arbitres (envoi des convocations, questions sur les formations) : [cna.formation.hockeysub@gmail.com](mailto:cna.formation.hockeysub@gmail.com).

### 5.1 Contacts et liste de diffusion

Le compte rendu du CNA doit être diffusé : aux membres du CNA, aux RRA, au coordinateur du CNC, aux présidents de région et au bureau de la CNHS. Il est également mis en ligne sur le site de la CNHS.

Les deux tableaux suivants présentent la liste des membres du CNA et des RRA. Les éléments surlignés en vert sont les éléments modifiés à mettre à jour sur le site de la CNHS.

#### 5.1.1 Membres du CNA

Le CNA reste en attente de proposition de candidature notamment venant des régions actuellement non représentées.

CNA	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
CNA	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CNA	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
CNA	Thomas de TREBONS	109 rue du Corail 83260 La Crau	06 35 02 12 80	tom@hockeysub.com
CNA	Alexandre FUSTER	93 rue André Theuriet 63000 Clermont Ferrand	06 59 51 30 46	alexandre.fuster@gmail.com
CNA	Patrick BENOIT	10bis rue Cantaranne 33170 Gradignan	06 69 13 56 06	benoit.ptk@gmail.com

CNA	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
CNA	Christophe FORLAY	17 rue Pablo Picasso 63000 Clermont Ferrand	06 65 59 19 90	forlay.christophe@orange.fr
CNA	Alexandre DAVION	71 Grande Rue 77163 Dammartin sur Tigeaux	06 16 76 85 69	alexandre.davion@free.fr
CNA	Sébastien LE PAGE	18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevru	06 75 00 21 33	sebastien_le_page@hotmail.fr
CNA	Julie VINCENT	57 boulevard Poniatowski 75012 PARIS	06 75 54 69 56	juvincent.jv@orange.fr
CNA	Guillaume CHOISNARD	1 square las cases 78150 LE CHESNAY	06 62 47 75 87	guillaume.choisnard@hilti.com

### 5.1.2 Responsables Régionaux de l'Arbitrage

COMITE	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
ALPC	Rémy HONORE	99 bis rue des Gonthières 17140 LAGORD	06 61 03 42 42 06 09 52 65 13	rhonore@saretec.fr landstory2002@hotmail.com
BPL	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
PACA	Bruno DELORME	280 Carraire du sauviou 83140 Six fours les plages	06 03 03 19 42	brunodelorme0603@orange.fr
EST	Eric NOEL			e.noel57@free.fr
IDF	Laurent COPHEIN			rra@crhs-idf-ffessm.fr
PM	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 06 89 51 78 11	martine.urrutigoity@orange.fr
HDF	Laurent DUMONT	5 rue Le Marché 80800 FOUILLOY	06 10 27 00 97	laurent.dumont19@wanadoo.fr
LPN	Pas de RRA			
AURA	Bernard DEBRION	73 rue du docteur Hospital 63100 Clermont Ferrand	06 75 23 25 47	b.debrion@free.fr

@ S. DOTTE : Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.

## **6 Communication du CNA**

### Règle de l'avantage

Article revu lors du CNA, quelques modifications à apporter pour le finaliser (@S. DOTTE).

Les articles seront publiés via la lettre d'information de la CNHS.

### Règle du coin

Suite aux précisions apportées à la règle du coin la saison passée, plusieurs joueurs ont demandé des précisions.

Il faut rédiger un article explicatif de cette règle, sur le modèle de la note réalisée sur le tir dangereux, et la diffuser aux arbitres actifs, aux présidents de régions et RRA, et bulletin d'information CNHS.

### Mise à jour et diffusion des règles

Informers les arbitres des nouvelles mis à jour (cette année, mise à jour des règles FR passé inaperçues) et annoncer les articles qui ont changés (chargé de com.).

Il faut également faire un rappel de la possibilité de s'inscrire sur le site de la CNHS pour bénéficier des modifications effectuées sur le site (<http://hockeysub-ffessm.fr/?id=83>).

Diffusion par mail aux arbitres AN2, aux présidents de région et aux responsables régionaux de l'arbitrage.

## **7 Organisation du prochain CNA**

Le prochain CNA sera organisé par le comité ALPC, si possible les 25 et 26 janvier 2020 (en fonction de la date du stage France).

Après avoir épuisé l'ordre du jour la réunion se termine le dimanche 27 janvier 2019 à 13h00.